

Les vétérinaires sous l'ancien régime épiscopal

Autor(en): **E. F.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **2 (1907)**

Heft 68

PDF erstellt am: **07.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-256902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du

LE PAYS

Pays du dimanche
à
Porrentruy
—
TELEPHONE

DU DIMANCHE

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

Voir en deuxième article la suite du récit
sur le Château par A. Biétry.

Les Vétérinaires sous l'Ancien Régime épiscopal

Les notes qui suivent n'ont pas d'autre prétention que d'être une modeste contribution à l'histoire locale. Elle ne seront peut-être pas sans intérêt, par ces temps d'épizootie, pour faire connaître aux lecteurs du *Pays* les mesures prises par les princes-évêques pour parer aux ravages de ces fléaux. Les documents que nous publions sont, croyons-nous, inédits. Ils ne concernent qu'une seule période et encore une période assez tardive de l'ancien régime ; ils ne mentionnent également qu'un seul moyen de combattre le mal ; mais c'est le plus efficace : la création de vétérinaires instruits. Il convient d'autre part de se rappeler que les écoles vétérinaires d'Alfort et de Lyon, dont il question dans les lettres du prince de Montjoie, n'ont été érigées en institution d'Etat qu'en 1795, vingt-cinq ans après la date de ces lettres. On sait aussi que le développement de la science vétérinaire et la sévérité des mesures prises pour restreindre la contagion sont de date assez récente, puisqu'elles sont basées sur la théorie générale des microbes. Ces diverses circonstances ne rendent que plus dignes d'éloges la sollicitude du prince pour l'élevage jurassien et ses efforts pour former aux frais de son gouvernement, de bons vétérinaires. Le succès ne répondit pas à sa bonne volonté et les candidats choisis ne réalisèrent pas les espérances de leurs protecteurs. L'un, Stouder, était du baillage de Delémont ; l'autre, par son nom,

appartenait à la Franche-Montagne. Nous ignorons si les autres baillages furent appelés à choisir des candidats ; on peut le conjecturer, de la forme même des lettres ci-dessous, envoyées comme circulaire aux représentants du prince dans les baillages. E. F.

*Simon Nicolas par la grâce de Dieu,
Evêque de Basle, Prince du St-Empire.*

Amés et féaux ! L'attention que Nous portons pour le bien de Nos Sujets et la conservation de leur substance, particulièrement de leurs bestiaux, nous a fait prendre des connaissances de l'école vétérinaire de Paris, établie au Château d'Alfort à Charenton ; La relation avantageuse, qui Nous est revenue des découvertes et progrès, qui s'y font journellement, et l'encouragement que quelques Baillages d'Alsace, voisins de nos Etats ont eû d'y envoyer un sujet de leurs ressorts, dont les progrès rapides depuis environ neuf mois, qu'il s'est voué à cet art, ont déjà été vantés dans les nouvelles publiques de Paris, nous ont déterminé d'y envoyer aussi un de nos sujets, dans cet objet, qui soit au dessous de l'âge de 20 ans, sachant bien écrire, versé dans l'arithmétique, ayant des dispositions naturelles à l'application, d'un esprit ouvert et intelligent, de bonnes mœurs, et qui soit de parents moyennés et à leur aise. Nous vous chargeons en conséquence de jeter les vues sur un tel jeune homme de votre département, s'il s'y en trouve aucun de cette qualité, de lui proposer, de l'agrément de ses parents, s'il en a encore, le projet dont est question, et au cas vous lui remarquez du goût, de l'inclination et un sincère empressement pour se consacrer à cette étude, de Nous en informer au plus tôt, Nous réservant de vous communiquer ultérieurement nos in-

tentions à l'égard des conditions, sous lesquelles Nous nous engagerons de l'envoyer à cette Ecole et de lui faire apprendre gratis cet art.

Sur ce Nous vous demeurons, Amés et féaux, toujours bien affectionné. Donné en notre Château de Résidence à Porrentruy le 31 May 1768.

Simon NICOLAS.

* * *

Simon Nicolas par la grâce de Dieu, Evêque de Basle, Prince du St-Empire.

Amés et féaux ! Le jeune homme, que vous nous proposez dans votre Réponse du 25 juin 1768, faite à Notre rescript du 31 May précédent pour apprendre l'art vétérinaire ou médecine des animaux nous paraissant par tout ce que vous en dites d'avantageux avoir les qualités requises à remplir nos vues bienfaisantes, Nous Nous sommes déterminé à le choisir et dans cet objet, Nous vous mandons de l'envoyer ici en cour accompagné de son curateur dimanche 19 du mois de février prochain à 10 heures du matin, tant pour connaître sa figure et son écriture que pour convenir des conditions, sous lesquelles nous entendons le destiner à cette étude avec cette observation, qu'au lieu de l'envoyer à Paris, comme nous le pensions d'abord, Nous Nous sommes décidé pour Lyon, en ce que Nous sommes informé, qu'à l'Ecole de cette première ville on n'enseigne principalement que les remèdes pour la guérison des chevaux, et qu'à celle de Lyon on donne non seulement la connaissance des maladies de cette espèce de bétail, mais encore et plus particulièrement de celles, dont les bêtes à cornes et à pieds fourchés peuvent être attaqués ; Sur ce Nous vous demeurons, Amés et féaux, toujours bien affectionné. Donné en Notre

Fenilleton du *Pays du dimanche* 9

L'invisible aimée

par Jean BERTOT

Mais elle avait les cheveux tout blancs. C'était la mère. Elle avait dû être une beauté. Sa fille lui ressemblait, je l'aurais juré.

— Madame, lui dis-je en m'inclinant profondément, pardonnez à un humble touriste d'avoir l'indiscrétion de forcer presque votre porte.

— Oh ! monsieur, répondit-elle, vous portez un nom devant lequel toutes les portes s'ouvrent. La mienne même, si bien défendue qu'elle soit, la mienne qui est fermée à tous, ne le saurait être pour vous.

Pendant qu'elle parlait ainsi, je la regardais. Malgré le sourire affable dont elle accompagnait ses paroles, je vis un nuage d'indicible tristesse répandu sur ses traits. Lorsqu'elle se tut, je crus avoir devant moi la statue vivante de la Douleur et de la Fatalité.

J'étais fort troublé. Elle vit mon émotion et vint à mon aide.

— Vous m'avez écrit, monsieur, une lettre où vous me témoignez pour la voix et le talent de ma fille une admiration d'autant plus méritoire que vous l'avez bien peu et bien mal entendue. Ma fille en a été profondément touchée, plus profondément que je ne saurais l'exprimer. Cette lettre d'un illustre maître a été l'un des plus grands bonheurs de sa vie, où les bonheurs sont rares !

Là dessus, me voilà parti. Je lui dis tout ce qui me remplissait le cœur, tout ce qui bouillonnait dans ma tête depuis la veille. Je parlai avec une chaleur, un enthousiasme débordant.

— Il me faut Mademoiselle votre fille pour l'Opéra, madame ! Il me la faut, pour chanter la *Vanessa* de mon *Vercingétorix* ! Elle seule peut chanter ce rôle si beau, dont aucune cantatrice ne peut se dépêtrer. Et ce n'est pas seulement ma musique qui triomphera par elle. Elle fera renaitre tout le grand répertoire des Glück, des Mozart, des Spontini ! A tout prix, madame, il me la faut. Elle n'a pas le droit, pas le droit, entendez-vous, d'enterrer un pareil génie, de pareils dons, dans une campagne solitaire. Elle se doit à l'art, à l'idéal, au culte du sublime, dont Dieu l'a créée pour être la grande-